Bureau Régional pour l'Afrique
B.P. 5807 Yaoundé ; Tel. 2 22 20 97 49 / 682 35 58 07
E-mail : info.brf@fairmed.cm; Web site : www.fairmed.cm

FAIR MED
Santé pour les plus démunis

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°06/FM/2025 DU 26 JUIN 2025, POUR L'EQUIPEMENT DES SALLES DE PANSEMENT DES CENTRES MEDICAUX D'ARRONDISSEMENT DE MAGBA, DISTRICT DE SANTE DE MALANTOUEN, REGION DE L'OUEST ET DE NGAMBE-TIKAR, DISTRICT DE SANTE DE YOKO, REGION DU CENTRE AU CAMEROUN.

Pièce N°1 : AVIS PARTICULIER

1- OBJET D'AVIS PARTICULIER

Le Coordonnateur Pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun lance un appel d'offre national ouvert pour la fourniture d'équipements médicaux et sanitaires pour les salles de pansement dans le Centre Médical d'Arrondissement de Magba (CMA), situé dans le district de santé de Malantouen, région de l'Ouest ; et le CMA de Ngambé Tikar, situé dans le district de santé de Yoko, région du Centre. Cet appel d'offre rentre dans le cadre de la mise en œuvre continue du projet Santé MAPE

2- CONSISTANCE DES SERVICES

L'objectif de cet appel d'offres est de sélectionner un fournisseur pour équiper deux salles de pansement en vue d'améliorer l'accès au traitement pour les personnes souffrant de maladies tropicales négligées de la peau dans les districts sanitaires de Yoko et Malantouen.

3- PARTICIPATION

Les personnes physiques ou morales (organisations) ayant une expérience dans la fourniture des équipements médicale et sanitaires aux normes nationales au Cameroun sont invitées à participer à cet appel d'offres. Les fournisseurs intéressés basés à Magba et ses environs sont particulièrement encouragés à soumettre une offre.

4- DELAI DE RECEVABILITE DES DOSSIERS.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en trois (03) exemplaires (un [1] original et deux [2] copies), devra parvenir aux bureaux de FAIRMED situés à l'entrée SODEPA, Nouvelle Route Omnisport, ou au quartier Ngonzan II à l'entrée du Motel Marcel Palace à Magba, au plus tard le 11 juillet 2025 à 14h00.

5- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de FAIRMED Cameroun à l'adresse info.brf@fairmed.cm .

Bureau Régional pour l'Afrique
B.P. 5807 Yaoundé ; Tel. 2 22 20 97 49 / 682 35 58 07
E-mail : info.brf@fairmed.cm; Web site : www.fairmed.cm

FAIR MED
Santé pour les plus démunis

Pièce N°2 REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

Article 1	Portée de la soumission
Article 2	Fraude et corruption
Article 3	Prevention de l'exploitation, l'Abus et Harcèlement Sexuel
Article 4	Soumissionnaires admis à concourir
Article 5	Qualification des soumissionnaires
Article 6	Caractère confidentiel de la procédure
Article 7 :	Correction des erreurs

Article 1 : PORTÉE DE LA SOUMISSION

FAIRMED lance un appel d'offres à destination de prestataires qualifiés pour fournir des équipements medicaux et sanitaires pour les salles de pansements des Centres médicaux d'arrondissement de Magba (district de santé de Malantouen, région de l'Ouest) et de Ngambe-Tikar (district de santé de Yoko, région du Centre), dans le cadre de la mise en œuvre continue du projet Santé MAPE

Article 2 : FRAUDE ET CORRUPTION

La Fondation FAIRMED exige des soumissionnaires la signature et le respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution du marché. À ce titre, la Fondation FAIRMED :

a) Définit les notions suivantes :

- Un fournisseur est coupable de corruption lorsqu'il offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent lors de l'attribution ou de l'exécution du marché.
- Une "manœuvre frauduleuse" consiste à déformer ou dénaturer les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution du marché.
- Une "pratique collusoire" désigne toute entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la Fondation FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne reflétant pas la libre concurrence.
- Une "pratique coercitive" comprend toute forme d'intimidation, de menace ou d'atteinte aux personnes ou à leurs biens afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution du marché.

b) Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que le soumissionnaire est impliqué, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, dans des actes de corruption, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour obtenir le marché.

Article 3 : PRÉVENTION DE L'EXPLOITATION, DE L'ABUS ET DU HARCÈLEMENT SEXUEL (PEAHS)

La Fondation FAIRMED promeut l'égalité des sexes et la lutte contre toute forme de discrimination sexuelle au sein de son organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. La PEAHS est un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des objectifs de FAIRMED est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des populations marginalisées. À ce titre, FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect de son règlement sur la prévention de l'exploitation, de l'abus et du harcèlement sexuel. Des enquêtes de moralité pourront être menées si nécessaire.

Article 4 : SOUMISSIONNAIRES ADMIS À CONCOURIR

Les personnes physiques ou morales ayant une expérience avérée dans la fourniture des services mentionnés sont invitées à soumissionner. Les prestataires basés à Magba et ses environs sont particulièrement encouragés à participer.

Article 5 : QUALIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

La commission d'analyse s'assurera que l'offre du soumissionnaire retenu est substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres et satisfait aux critères de qualification requis.

Article 6 : CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE LA PROCÉDURE

6.1 Aucune information relative à l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres, la vérification des qualifications des soumissionnaires et la recommandation d'attribution du marché ne sera communiquée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée, tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

6.2 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer la commission d'évaluation des offres ou un agent de la Fondation FAIRMED Cameroun dans la prise de décision entraînera le rejet de son offre.

6.3 Nonobstant les dispositions de l'alinéa 6.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite contacter la Fondation FAIRMED pour des motifs liés à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 7 : CORRECTION DES ERREURS

7.1 La sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- S'il y'a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

- Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé.
- S'il y'a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que le montant soit lié à une erreur arithmétique par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

7.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

7.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée le moins disant n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

Bureau Régional pour l'Afrique
B.P. 5807 Yaoundé ; Tel. 2 22 20 97 49 / 682 35 58 07
E-mail : info.brf@fairmed.cm; Web site : www.fairmed.cm

FAIR MED
Santé pour les plus démunis

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre
Article 2 : Financement
Article 3 : Délai d'exécution
Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
Article 5 : Conditions générales Article
Article 6 : Mode de présentation et remise des offres
Article 7 : Recevabilité des offres
Article 8 : Date d'ouverture des offres
Article 9 : Ouverture des plis et évaluation des offres
Article 10 : Attribution du marché, notification et signature du contrat cadre

Article 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

L'objectif de cet appel d'offres est de sélectionner un fournisseur pour équiper deux salles de pansement en vue d'améliorer l'accès au traitement pour les personnes souffrant de maladies tropicales négligées de la peau dans les districts sanitaires de Yoko et Malantouen

Pour plus d'informations sur les équipements à fournir, veuillez-vous référer aux termes de référence en annexe.

Article 2 : FINANCEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget du projet Santé MAPE pour l'exercice budgétaire 2025.

Article 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est d'un mois (30 jours) à compter de la date de signature du bon de commande.

Article 4 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. L'Avis d'Appel d'Offres ;
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Article 5 : CONDITIONS GENERALES

• Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, devront être établies exclusivement ;

- ✓ En langue française ou anglaise

- ✓ En exprimant tous les prix en francs CFA.

• Le Coordonnateur Pays de la Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnée sur l'Avis d'Appel d'Offres en publiant un rectificatif.

• Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.

• Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.

• La durée de validité des offres est de 40 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

• Toutes les modifications du DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres, et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 6 : MODE DE PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, devra parvenir sous pli fermé au Bureau FAIRMED, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 11 juillet 2025 à 14h00 heures précises.

Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe A : PIECES ADMINISTRATIVES

• Une déclaration d'intention de soumissionner précisant l'identité du représentant de l'entreprise, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ;
• Une attestation d'immatriculation ;
• Une copie de l'attestation de conformité fiscale à jour ;
• Une copie du registre de commerce ;
• Une attestation de domiciliation bancaire ;
• Une attestation du plan de localisation si disponible.

Enveloppe B : OFFRE TECHNIQUE

Les parties intéressées doivent soumettre une offre technique respectant les caractéristiques des équipements suivant les détails ci-après :

LOT N°1 EQUIPEMENTS MEDICAUX SALLES DE PANSEMENT		
Libellés	Caractéristiques spécifiques	Quantité
Table d'examen	Table d'examen en acier inoxydable avec porte-rouleau intégré pour rouleau de drap d'examen de	02 tables

	largeur standard 50 cm. H 80 x l 60 x L 185 x Ep. 6 cm	
Boite de pansement	Boite de pansement comprenant : 1 pince de Kocher, 1 pince à disséquer sans griffes, 1 paire de ciseaux chirurgicaux, 1 sonde cannelée	10 boites
Plateau pour instruments médicaux	Plateau pour instruments médicaux 27,7 x 17,3 x 2 cm	06 pièces
Plateau en inox	Plateau en inox 30 x 21 x 4 cm	10 pièces
Plateau en inox	Plateau en inox 20 x 13 x 2,5 cm	10 pièces
Pince à pansement longuette courbe	Pince à pansement longuette courbe	06 pièces
Porte pince à servir en inox	Porte pince à servir en inox	06 pièces
Haricot médical	Haricot médical en inox 21 x 11,5 x 4 cm	10 pièces
Cupule en inox avec bec	Cupule en inox avec bec 100 mm - 310 ml	10 pièces
Tambour médical	Tambour médical en acier inoxydable 260 x 190 mm	10 pièces
Pissette	Pissette de 0,5L (01 par chariot)	10 pièces
Tabouret médical à roulette	Tabouret médical à roulette siège en cuir et pieds en acier et roulette	02 pièces
Coussin de table de soins	Coussin de table de soins	04 pièces
Escabeau	Escabeau en innox	02 pièces

Chariot à soins, 2 plateaux	Chariot à soins en inox avec 2 plateaux	02 pièces
Paravents	Paravents à 4 panneaux	02 pièces
Boite de sécurité	Boite de sécurité en innox	02 boites
Tablier en plastique	Tablier en plastique	06 pièces
Sabots en gomme	Sabots en gomme	08 paires
Lunette de protection	Lunette de protection	08 paires
Poubelles métalliques à pédale	Poubelles métalliques à pédale 20 litres	02 pièces
Poupinelle	Poupinelle 30	02 pièces
Autoclave	Autoclave 24 liltres	02 pièces
Champ de couleur verte ou bleue	Champ de couleur verte ou bleue matière coton longueur 2 mètres, largeur 1 mètre	20 pièces
Distributeur mural de solution hydroalcoolique	Distributeur mural de solution hydroalcoolique	02 box
Solution hydroalcoolique	Solution hydroalcoolique 500 ml	10 flacons

LOT N°2 : ACCESSOIRES DES SALLES DE PANSEMENT		
Libellés	**Caractéristiques spécifiques**	**Quantité**
Source d'eau courante	Source d'eau courante/ Réservoir de 120L	02 conteneurs
Filtres à eau	Filtres à eau de 15-20L	02 filtres

Seaux en plastique	Seaux en plastique de 10 L (pour désinfection du matériel)	10
Seaux en plastique	Seaux de 10L (nettoyage du sol)	04
Bassine en plastique	Bassine en plastique de 30 L	04
Gobelet en plastique	Gobelet en plastique à manche de 1L	06
Savon liquide	Savon liquide 500 ML	10 flacons
Savons en morceau	Savons en morceau 500 grammes	02 cartons
Petite serviette	Petite serviette en coton	06 pièces
Serpillère	Serpillère	06
Raclettes	Raclettes	04

Chaque fournisseur a le droit de soumettre une offre pour un ou tous les lots.

Enveloppe C : OFFRE FINANCIERE
Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation de son offre financière indiquant clairement les quantités, les prix unitaires et le prix total.
NB : Elle comportera un budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises)

Article 7 : RECEVABILITE DES OFFRES
Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Article 8 : DATE D'OUVERTURE DES OFFRES
L'ouverture des offres se fera en une seule phase dans les bureaux de la Fondation FAIRMED à Yaoundé et Magba, le **16 juillet 2025 à 10 heures** précises, par le comité d'analyse des offres administratives et techniques.

Article 9 : OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

I. Évaluation de la conformité

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A)
L'évaluation des offres se fera selon un système de notation binaire (OUI / NON).

N.B. : Tout soumissionnaire ne remplissant pas l'ensemble des critères de qualification et n'ayant pas obtenu 100 % de réponses « OUI » à ce stade sera éliminé.

B) Examen de la conformité des offres techniques (Enveloppe B)

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères et sous-critères suivants :

Critères essentiels (NT) :

L'évaluation des offres techniques se fera à l'aide de la grille ci-dessous.

No	Critères	Note
1	Caractéristiques des équipements proposé.	40
2	Les références spécifiques dans le domaine de fourniture des équipements médicale et sanitaire (Joindre les bons de commandes et bordeaux de livraison)	10
3	Services après-vente	05
4	Délai de livraison	05
	TOTAL	**60**

Un fournisseur doit obtenir un minimum de 50 sur 60 points d'offre technique pour que son offre financière soit évaluée.

A) Evaluation d'offre financière (Enveloppe C)

Notation de l'offre financière

L'offre financière sera notée sur 40 points et sera calculée selon la formule suivante :

NF = (Mn x 100) /M où Mn est le montant de l'offre complète, conforme et moins-disante et M le montant de l'offre du soumissionnaire.

La note définitive (ND) de l'offre du soumissionnaire sera obtenue par la formule : ND =_____ NT + _____ NF.

Critères d'élimination :

1. Fausse déclaration, falsification de documents ou substitution.
2. Dossier administratif non conforme après un délai de 48 heures accordé à compter de l'ouverture des plis.

Article 10 : Notification et signature du contrat-cadre

- Le soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée sera officiellement notifié par le Coordonnateur Pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun. Un contrat d'exécution (bon de commande) sera établi entre les deux (2) parties.
- Le fournisseur retenu en recevra notification par email. Il devra, dans les cinq (05) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à l'exécution du bon de commande ;
- Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

NOTE BIEN !!

Un fournisseur peut soumettre une offre pour plus d'un lot.